



COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST



Réunion des dirigeants

Samedi 13 novembre 2021
10h30

Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE



COMPTE ASSO

LE COMPTE ASSO C'EST QUOI ?

Agnès LICHTLE

- ❖ C'est un service numérique pour simplifier les démarches administratives des associations. Ce dispositif numérique a été créé en 2018.
- ❖ Ce service est piloté par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPPVA) du ministère de l'Education Nationale.
- ❖ Le **compte Asso** est accessible par l'intermédiaire de la version la plus récente des principaux navigateurs (Google Chrome – Firefox – Opera)



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion des associations



Accéder à mon compte 👤

Découvrir

Actualités

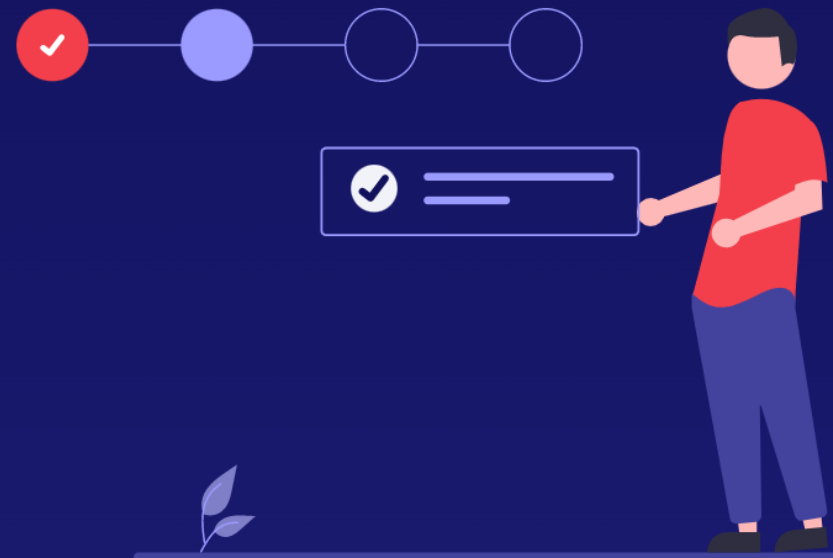
Les démarches administratives

FAQ

Le Compte Asso

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

Découvrir le Compte Asso



LES OBJECTIFS DU COMPTE ASSO ?

Agnès LICHTLE

- ❖ Rassembler un maximum de démarches administratives au sein d'un compte **pour les associations** ; en particulier les demandes de subvention :
 - ✓ (PSF, FDVA, Pass'Sport, aide à l'emploi...)
- ❖ Simplifier ces démarches administratives en dématérialisant les dossiers, en limitant les doubles-saisies, et en sauvegardant l'ensemble des données chargées sur le site (statut PV, CR Budget...)
- ❖ Aider les dirigeants à gérer leur association, en se structurant par l'intermédiaire de différents supports : tutoriels, FAQ...déclarer un changement de situation de mon association, saisir les compte rendus financiers.

E-PAIEMENT

E-PAIEMENT

Nathalie HEITZ

- ❖ Dématérialisation progressive des paiements
- ❖ Engagements aux compétitions - 1^{er} septembre 2019
- ❖ Formation INF - 1^{er} septembre 2020
- ❖ Licence - 1^{er} septembre 2022*
- ❖ Affiliation - 1^{er} septembre 2022*

*Initialement 01/09/2021 mais décalé suite à la pandémie

HONORABILITÉ

HONORABILITE

Nathalie HEITZ

- ❖ Pour les trois dirigeants (président, trésorier et secrétaire), je vérifie que le lieu de naissance et le nom de naissance sont enregistrés
- ❖ N.B. : Ces informations doivent être identiques à celles figurant sur la pièce d'identité

Lieu de naissance :

Nom de naissance :

Etape 14 :

- ❖ je clique sur le bouton "Valider " (en bas de la

HONORABILITE

Nathalie HEITZ

Etape 29 : je complète la section "8. Contrôle d'honorabilité«



❖ Je clique sur le bouton "Ajouter" et j'enregistre :

- tous les membres du Comité Directeur/Conseil d'Administration/Bureau avec la fonction "Dirigeant"
- tous les entraîneurs intervenant à titre bénévole avec la fonction "Encadrant«

❖ N.B. : Si le licencié est à la fois dirigeant et encadrant, la fonction à sélectionner est Encadrant

A black and white photograph showing several hands of different skin tones gripping a white horizontal bar. The hands are positioned at various points along the bar, suggesting a group exercise or a supportive grip. The background is dark and out of focus.

OPCO / AFDAS

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

- ❖ OPCO : Opérateur de compétences
- ❖ Rôle : Aider les entreprises ne dépassant pas 50 salariés à accompagner et à favoriser l'évolution professionnelle des salariés par le biais de la formation continue

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

- ❖ Le Plan de Développement des Compétences (PDC)
- ❖ Plan de formation conventionnel
- ❖ L'alternance

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les contributions mutualisées du plan de développement des compétences permettent aux seules entreprises de moins de 50 salariés de financer toute action de formation définie par l'article L 6313-2 du code du travail, dans la limite des plafonds fixés par le Conseil d'Administration en date du 30 juin de l'Afdas, à savoir :

- ☐ **1 400 € pour les entreprises de moins de 11 salariés**
- ☐ **2 100 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés**

Les plafonds évoluent chaque année

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

PLAN DE FORMATION CONVENTIONNEL

- 1. Les actions individuelles**
- 2. Les actions collectives**
3. Le catalogue des offres du sport
4. L'appui conseil carrière

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

1. Les actions individuelles

Publics éligibles :

- ☐ Salariés
- ☐ Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat et pour financer une formation en lien avec leur mandat : Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu

Financement :

- ☐ Formation inférieure ou égale à 70h : 40€HT/h
 - ☐ Formation supérieure à 70h :
 - 12€HT/h jusqu'au niveau 5 de qualification (nouvelle nomenclature)
 - 18€HT/h à partir du niveau 6 de qualification (nouvelle nomenclature)
- + frais annexes selon barème OPCO Les plafonds de financement — Afdas

Pas de nombre limite de dossiers ni de plafond par structure

Pas de limite en termes de nombre d'heures par action de formation

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

2. Les actions collectives

Ces actions sont accessibles à toutes les structures de la branche et répondent à une demande collective (de 6 à 25 stagiaires), formulée par un réseau, à destination de plusieurs adhérents.

La demande est généralement formulée par une tête de réseau.

- ☐ 6 à 25 stagiaires maximum par action
- ☐ 2 Entreprises minimum

Public éligible :

- ☐ Salariés
- ☐ Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat et pour financer une formation en lien avec leur mandat : Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

2. Les actions collectives

- ☐ Formation inférieure ou égale à 15 jours
- ☐ Certifications RNCP exclues

Financement :

- ☐ 1 800€HT/jour pour les coûts pédagogiques
 - ☐ 2 200€HT/jour en cas de location de salle
- + Frais annexes selon le barème de la branche spécifique aux actions collectives :
- Nuit (avec repas du soir) : 72,40€
 - Repas sans nuitée : 15€
 - Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)
 - Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

L'ALTERNANCE

1. La reconversion par l'alternance
2. Le contrat d'apprentissage
3. Le contrat de professionnalisation

OPCO / AFDAS

Stevy LORO

LA RECONVERSION PAR L'ALTERNANCE

Quels sont les salariés concernés ?

La ProA est accessible :

- ☐ aux salariés en contrat à durée indéterminée
- ☐ aux CUI à durée indéterminée
- ☐ et dont la qualification est inférieure au grade de licence.

OPCO / AFDAS

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- ☐ jeunes de 16 à 29 ans révolus

- ☐ La durée du contrat d'apprentissage conclu à durée déterminée ou à durée indéterminée avec une période d'apprentissage est de :
 - ☐ de 6 mois à 3 ans

 - ☐ portée à 4 ans pour :
 - les apprentis reconnus travailleur handicapé
 - les sportifs de haut niveau (liste arrêtée par le ministre chargé des Sports)

OPCO / AFDAS

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Aide pour le recrutement d'une personne en apprentissage

Dans le cadre de son plan de relance de l'apprentissage publié dans le Décret n° 2020-1085 du 24 août 2020, l'état prévoit le versement d'une aide exceptionnelle en remplacement de l'aide unique lors de la 1ère année du contrat d'apprentissage.

Cette aide exceptionnelle concerne :

- ☐ les contrats conclus entre 01/07/2020 et 28/02/2021 (aide prolongée pour les contrats conclus jusqu'au **30/06/2022**)
- ☐ les titres ou diplômes jusqu'au niveau 7 (master)
- ☐ les entreprises de -250

- ☐ Le montant de l'aide exceptionnelle est porté à 5 000 € (pour les apprentis <= 18 ans)
- ☐ Le montant de l'aide exceptionnelle est porté à 8 000 € (> 18 ans)

OPCO / AFDAS

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Formation maître d'apprentissage :

La formation de 21 heures maximum est prise en charge par l'Afdas si le coût horaire de cette formation est inférieur ou égal à 15 €/h HT (décision Conseil d'Administration de l'Afdas applicable à partir de janvier 2021).

Dans le cas contraire, si la formation excède 15 €/h HT alors le coût sera financé intégralement sur les fonds propres de l'entreprise.

La formation est finançable uniquement pour :

- ☐ un salarié de l'entreprise
- ☐ le chef de l'entreprise (employeur salarié ou employeur non salarié pour une entreprise de moins de 11)
- ☐ le conjoint collaborateur de l'employeur

OPCO / AFDAS

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Aide à la fonction maître d'apprentissage

Par décision du CA du 30 juin 2021, les entreprises de moins de 11 salariés peuvent bénéficier de l'aide à la fonction de maître d'apprentissage dans les conditions suivantes :

- ☐ 115 euros par mois et par apprenti pour une durée maximale de 12 mois.

- ☐ Pas de prise en charge si le contrat est rompu dans les 3 premiers mois

Le maître d'apprentissage étant un salarié de l'entreprise, le chef d'entreprise ou encore le conjoint collaborateur de l'employeur

OPCO / AFDAS

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- ☐ Jeunes de 16 à 25 ans désirant compléter leur formation initiale;
- ☐ Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans;
- ☐ Bénéficiaires du revenu solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés;
- ☐ Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé et tout particulièrement d'un contrat unique d'insertion;

OPCO / AFDAS

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- ☐ Contrat à durée déterminée (CDD) de 6 à 12 mois.
- ☐ Contrat à durée indéterminée (CDI) débutant par une action de professionnalisation de 6 à 12 mois.
- ☐ La durée du contrat ou de l'action peut dépasser 12 mois (sauf si la formation est dispensée par un service interne à l'entreprise), sans pouvoir être supérieure à 24 mois dans l'un des cas suivants :
 - ☐ Jeunes âgés de 16 à 25 ans sans qualification professionnelle
 - ☐ Bénéficiaires du revenu solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés;
 - ☐ Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé et tout particulièrement d'un contrat unique d'insertion

OPCO / AFDAS

Accompagnement pour la réalisation d'une demande de prise en charge sur le site de l'AFDAS :

- Action individuelle
- Action collective

Pascal GROSMAIRE

Chargé des formations régionales

formation@ffgymgrandest.fr ou 06.02.59.42.17

OPCO / AFDAS

Accompagnement pour les démarches liées à l'apprentissage :

Stevy LORO

Directeur général

Stevy.loro@ffgymgrandest.fr ou 07.50.57.37.13

QUALICLUB



Jacques LECLERC
Vice Président
Commission Labellisation



Vincent Varloteaux
Réfèrent **QUALI**CLUB

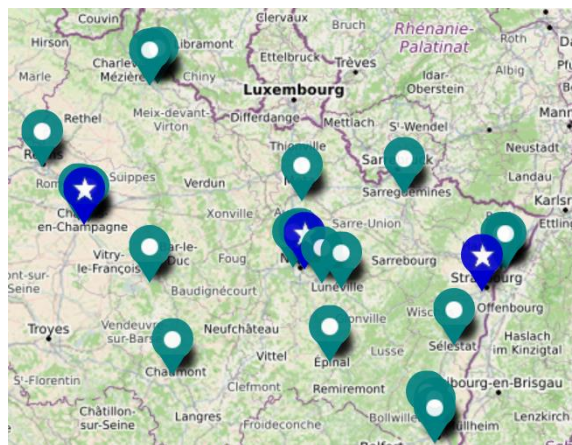
QUALI CLUB C'est **Q**uoi, c'est **Q**ui en Grand Est ?

La Commission Régionale de Labellisation (CRL)

Son rôle

- développer les certifications et les labels
- soutenir les accompagnateurs club dans leur mission
- d'émettre un avis sur les dossiers, sur les clubs certifiables et labellisables
- transmettre les avis à la CNL

Mr Jacques LECLERC	Vice Président CRGGE
Mme Francine JANNAUD	Membre
Mme Stéphanie OLLIVIER	Membre
Mme Bénédicte FOULT	Membre
Mr André KLOTZ	Membre
Mr Vincent VARLOTEAUX	Réfèrent QualiClub CRGGE



Un réseau d'accompagnateurs :
22 accompagnateurs répartis sur tout le territoire

Leur rôle Accompagner les club dans leur démarche

- Aide à la rédaction des documents
- Manipulation de la plateforme
- Visite club

QUALICLUB

C'est **Q**uoi, c'est **Q**ui en Grand Est ?

QualiClub
permet

- d'obtenir une reconnaissance ou un label de la fédération.
- de mettre en avant les atouts du club et d'identifier les points sur lesquels il peut progresser.
- de structurer le fonctionnement des clubs, de développer et valoriser l'appartenance du club à la FFGym.



Une plateforme numérique
d'auto évaluation et
d'accueil des documents

3 Reconnaissances
valables 4 ans



2 Labels



Adèle MULLER

Sylvie VIGNANELLI

8 accompagnateurs
formés

Marion LESPRI

Aline DANGLADE

Philippe DILLMANN

28 accompagnateurs

Olivier LAURANT

Mélanie CHERRIER

Blandine MASIA

Evelyne SALAUN

Nathalie DEBRUYNE

André KLOTZ

Mickaël DELTON

Sophie HUBSCH

Vincent VARLOTEAUX

Stéphanie ZOUATINE

Bénédicte FOULT

Stéphanie OLLIVIER

Mathilde FISCHER

Mélody SCHNURR

Francine JANNAUD

Amélie SCHOLLHAMMER GRIVEL

Estelle NGUYEN VAN LEFEBVRE

Agnès LITCHLE

Nicole BEHA

Aurélien SPAETH

Jacques LECLERC

François NOËL

Sophie ETTERLEN

Manon DOLATA Béatrice THOUVENOT

Présentation

COMITE
INDUSTRIEL
GRAND EST

QUALICLUP



QUALICLUB

C'est **Q**uoi, c'est **Q**ui en Grand Est ?

4 clubs certifiés OR	UNION HAGUENAU
	GYM CONCORDIA SCHILTIGHEIM
	AS SARREGUEMINES
	ASO TALANGE
1 club certifié ARGENT	ASSR VITTEL
10 clubs certifiés BRONZESports reuni Obernai	SEDAN GYMNIQUE
	HIRONDELLES TROYES GYMNIQUE
	SPORTS REUNIS OBERNAI
	ALSATIA BISCHHEIM
	SG SAVERNE
	RENAISSANCE de Châlons-en-Champagne
	CS MARDEUIL
	GYM-DANSE ESPERANCE FREYMING
	SG ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
	Entente Sportive HAGONDANGE
3 clubs en cours de certification	BR - SG de GAMBSHEIM
	OR - METZ GYM
	OR - La VOSGIENNE EPINAL

en 2021

48 Dossier initiés

31%

16 Dossier instruits

10%

Objectifs 2022-2024

70%

Des clubs certifiés (105)

80

Labels

Les avantages **QUALI**CLUB Grand Est

Accès aux événements régionaux

compétition, formation et stage

Accès gratuit au parc matériel du Comité Régional

sur demande préalablement déposée au moyen du formulaire de demande

Accès aux supports de communication régionaux

mise en ligne de vos offres, demandes et événements sur notre site internet et nos pages de réseaux sociaux

Une équipe régionale à votre service

Accès à l'organisation ou l'accueil d'événement régionaux

compétition, formation, stage

1 Kit de Communication

1 Chèque formation à valoir sur Est Form Gym

1 Accompagnement spécifique et personnalisé.

Club affilié	Reconnaissance		
	BRONZE	ARGENT	OR
			
			
			
			
			
			
			
	 Valeur 50€	 Valeur 80€	 Valeur 100€
			

Labels

QUALICLUB

BabyGym
L'éveil ludique des plus petits

gym+

- Identification du Label dans l'Annuaire Régional
- Kit de Communication du Label (Autocollant à apposer sur la plaque Akilux)
- Identification du Label dans l'Annuaire Régional
- Kit de Communication du Label (Autocollant à apposer sur la plaque Akilux)
- Tee-Shirt Coach gym+

QUESTIONS / RÉPONSES

A black and white photograph showing several hands of different ages and skin tones gripping a thick white horizontal bar. The hands are positioned at various points along the bar, suggesting a group effort or a team-building exercise. The background is dark and out of focus.

PROJET ASSOCIATIF

GYMNOVA



Crédit Mutuel



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST

